LES

ZOUAVES PONTIFICAUX

DE QUEBEC

LE 20 SEPTEMBRE 1895

"AIME DIEU ET VA TON CHEMIN"

BIBLIOTHEQUE
S.M.E
QUEBEC

QUÉBEC
IMPRIMERIE PROULX & PROULX
1895

LES

ZOUAVES PONTIFICAUX

DE QUEBEC

LE 20 SEPTEMBRE 1895

"AIME DIEU ET VA TON CHEMIN"

QUÉBEC
IMPRIMERIE PROULX & PROULX
1895

DG 796
.5
Z62

A Sa Sainteté

LEON XIII

PAPE GLORIEUSEMENT REGNANT

Tribut d'amour et de soumission filiale

LES ZOUAVES PONTIFICAUX

AGENOUILLÉS

UNION ALLET

SECTION DE QUEBEC

"Aime Dieu et Va ton chemin"

ORDRE DU JOUR

Le 20 septembre prochain, sera le 25ème anniversaire de l'attentat qui a dépossédé le Pape de son Pouvoir temporel, et nous, Zouaves Pontificaux, nous ne pouvons laisser passer cette date sans protester une fois de plus, de notre dévouement et de notre fidélité au Pape-Roi, ce représentant de toutes les légitimités.

Je vous convie le 20 septembre à la Basse-Motte, où à l'ombre de notre bannière, nous demanderons au Sacré-Cœur de rendre au Pape son Pouvoir temporel, cette base sur laquelle repose l'état social, religieux et politique du monde entier.

Cœur de Jésus, sauvez le Pape-Roi !

En avant Canadien !

(Signé) CHARETTE.

Nous ne pouvons laisser passer cet anniversaire sans protester. Quand vous ne devriez vous réunir que quelques-uns, il faudrait le faire et envoyer au St-Père une adresse.

Si quelque camarade se trouvait en ce moment en France, chargez-le de vous représenter à la réunion de la Basse-Motte.

Ce qui est certain, c'est que partout où il y a un Zouave, il doit être le premier à protester.

Basse-Motte, le 12 août 1895.

" MON CHER TRUDELLE,

" Il faut que Québec se distingue. Entendez-vous avec tous les Zouaves canadiens, avec Montigny à Montréal, ceux d'Ottawa et des Trois-Rivières, et qu'un cri de protestation des Zouaves du Canada aille jusqu'à Rome."

" A vous de tout cœur,

" (Signé) CHARETTE."

AUX ZOUAVES DE QUÉBEC

Conformément à l'ordre du jour lancé par le général de Charette, les zouaves de Québec et du district sont priés de se réunir vendredi prochain, le 6 du courant, à la résidence du vice-président général de l'Union Allet, M. Chs Trudelle, No. 8, rue St-André, haute-ville, à huit heures du soir, pour rédiger une protestation ou un acte d'adhésion, suivant la décision de la majorité de la section.

Par ordre,

C. E. ROULEAU.

Le 6 septembre 1895 il y eut réunion générale de tous les anciens Zouaves Pontificaux de la Section de Québec, à la résidence de M. Charles Trudelle, vice-président général de l'Union Allet.

La proposition suivante fut adoptée au milieu du plus vif enthousiasme :

" Que les anciens zouaves Pontificaux de la section de Québec, prient le général de Charette de vouloir bien déposer aux pieds de Sa Sainteté Léon XIII l'expression de leur dévouement et de leur fidélité inébranlable au Pape-Roi, et de joindre en même temps leurs plus énergiques protestations à celles de leurs camarades de la France, de la Belgique et de la Hollande, contre l'attentat sacrilège qui, le 20 septembre 1870, a dépouillé le

Vicaire de Jésus-Christ de son pouvoir temporel sur lequel repose l'ordre social, religieux et politique du monde entier."

A cette proposition expédiée au Général de Charette, les signatures suivantes sont jointes :

Th. G. Rouleau, ptre, chapelain de la Section de Québec, de l'Union Allet

L. Garceau S. J.	F. X. Toussaint	C. E. Rouleau
A. C. Guilbault	Geo. Bertrand	R. Bernier
A. Bourget	Louis Lefebvre	Elz. Garneau
Jos. Dumont	Ed. Lemieux	Cyr. Roy
Louis Gosselin	F. X. Boileau	J. Boisvert
C. Bouchard	F. X. Dumontier	H. Garneau
J. A. Couture	Geo. Lyonnais	P. Moisan
Florian Lebel	Emile Tétu	M. Bourget
S. Papillon	C. H. Desnoyers	J. Clavet
Jos. Gagné	T. Arsenault	J. Cantin
J. A. Allard	J. A. Châteauvert	T. Corriveau
Nap. Cantin	Aug. Fortin	Geo. Fournier
Léon Fiset	E. Lavoie	G. Lemieux
Aug. Gagné	A. Martin	B. Poirier
Jean Lepage	L. A. Pouliot	C. Proteau
L. D. Poulin	F. X. St-Michel	G. Ruel
Alp. Routhier	Chs. Trudelle	

LES

ZOUAVES DE QUEBEC

LE 20 SEPTEMBRE 1895

UNE BELLE CEREMONIE RELIGIEUSE

L'histoire des zouaves pontificaux de Québec vient de s'enrichir d'une nouvelle page, qui sera lue avec intérêt par les générations futures : vendredi soir, le 20 septembre, ils se réunissaient dans l'antique et élégante chapelle de Notre-Dame des Victoires pour prier la Vierge Immaculée de rendre au Pape son pouvoir temporel, de délivrer le Vicaire de Jésus-Christ, retenu prisonnier au Vatican depuis un quart de siècle, et de faire triompher l'Eglise de ses ennemis. A cette belle fête religieuse, toutes les classes de la société québecquoise étaient largement représentées : le clergé, le gouvernement provincial, la magistrature, toutes les professions libérales, le commerce, le capitaliste, le travailleur. Il y avait foule, et l'église était même trop petite pour contenir tous ceux qui auraient voulu associer leurs prières à celles des zouaves.

Assistaient au chœur : Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi ; Mgr Marois, vicaire-général de l'archidiocèse de Québec ; M. l'abbé Faguy, curé de Québec ; M. l'abbé Gauvreau, curé de St-Roch ; M. l'abbé Demers, curé de Saint-Jean-Baptiste, les révérends Pères Martineau et Garceau, S. J., le R. P. Royer, O. M. I., le R. P. Maloney, rédemptoriste ; M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'école normale Laval, et chapelain de la section de Québec de l'Union-Allet ; M. l'abbé Turgeon, du collège de Lévis ; MM. les abbés Morissette, Lagueux et Gariépy, du Séminaire de Québec ; MM. les abbés Delisle, Roy et Bernier, du vicariat de Saint-Roch ; M. l'abbé Arsenault, du palais cardinalice ; M. l'abbé Dupuis, du vicariat de la basilique ; le révérend Frère Eugène, directeur de l'Académie Commerciale, et le révérend Frère Pélerinus.

Parmi les invités qui occupaient des sièges placés près de la balustrade, nous avons remarqué : L'honorable M. L. P. Pelletier et Mme Pelletier ; l'honorable T. Chapais et Mme Chapais ; l'honorable juge Chauveau et Mme Chauveau ; l'honorable M. Rémillard ; M. R. Boisseau, président de la Société St-Jean-Baptiste, et Mme Boisseau.

Venaient immédiatement en arrière des invités les Zouaves pontificaux, dont voici la liste :

MM. C. Trudelle, C.-E. Rouleau, F.-X. Toussaint, Achille Bourget, R. Bernier, G. Bertrand, J.-A. Couture, Ls. Lefebvre, S. Papillon, C. Guilbault, J. Dumont, G. Lyonnais, F.-X. Boileau, C. Bouchard, F.-X. Dumontier, H. Garneau, H. Desnoyers, Nap. Cantin, Nap. Dorion et Jos. Ouellet.

Après un morceau exécuté sur l'orgue par M. Ernest Gagnon, M. l'abbé Th.-G. Rouleau, monta en chaire et prononça le discours suivant, que nous avons fait sténographier, parce que nous savions d'avance que le prédicateur, faute de temps, était obligé d'improviser pour ne pas manquer à son engagement :

"*Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.*"

"Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise. (St-Math. 16.18)"

Monseigneur,

Mes Frères,

Il y a vingt-sept ans, une solennité avait lieu dans cette même chapelle où nous nous trouvons réunis ce soir, après vingt-cinq années de captivité du Pontife romain. Un détachement de zouaves canadiens venait, sous les regards de la Très-Sainte-Vierge, dire adieu à leurs parents et à leurs amis pour voler au secours du Père commun des fidèles.

Sous le souffle d'une parole qu'on n'oublie pas, les liens qui les attachaient au sol natal se rompirent, les cœurs s'échauffèrent et les acclamations "Vive Pie IX, Vive le Pontife-Roi," montèrent vers le ciel avec l'encens de la prière.

Aucun de nous n'a oublié cette solennité, cette fête enthousiaste qui rappelait l'âge des Croisés ; mais les temps s'écoulèrent ; nos zouaves firent le voyage de Rome, ils offrirent leur poitrine aux coups de l'ennemi. Dieu ne voulut pas du sacrifice de leur vie, il se contenta d'un témoignage sincère de bonne volonté, et le Souverain Pontife, le 20 septembre 1870, voyant que le sang de ses fidèles sujets allaient couler, lança une proclamation qui faisait cesser les hostilités. Il protestait contre l'attentat sacrilège qui ouvrait les portes de Rome aux révolutionnaires et se confiait à la Providence divine.

Les années passèrent encore, et depuis vingt-cinq ans le Souverain Pontife est prisonnier au Vatican. Il ne pourrait sortir sans s'exposer aux injures de la populace, il est soumis à tous les articles vexatoires que des ministres impies infiltrent dans le code légal presqu'à l'insu de la représentation.

Il est prisonnier, et cependant il est Pierre et c'est sur cette pierre que Jésus-Christ a bâti son Eglise.

Dieu a-t-il laissé sa parole tomber en vain sur cette terre ? A-t-il retiré son engagement que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre sa sainte Eglise ? Non, mes frères. L'Eglise peut rentrer dans les catacombes et elle conservera dans son cœur la doctrine du Christ, son Sauveur. Elle est placée sur la pierre angulaire qui n'est autre que Jésus-Christ. Dépourvue de tout et couchée sur une croix, comme son Divin Maître, elle ébranlera les rochers du Calvaire, elle déchirera les rideaux du Temple, elle secouera les assises du monde, elle passera et sa lumière s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre.

Dieu n'a pas voulu que cette parole qu'il a semée restât toujours en terre.

Il a fallu d'abord trois cents ans de témoignage du sang, trois cents années de martyre pour faire germer et pousser le froment des élus, mais ce froment des élus doit paraître aux yeux de tous les hommes, non pour l'Eglise elle-même, mais pour cette masse de fidèles confiés à ses soins, qui devront suivre la direction qu'elle indique comme le pilote en plein océan. Et c'est pour

cela, comme le disait Pie IX dans son Encyclique de 1860, c'est pour cela que l'Eglise a besoin de secours, en raison des conditions de temps et de lieux, c'est pour cela, continuait-il, que, lors de la chute de l'empire romain et de la division de cet empire en plusieurs royaumes, il a été décrété par la Divine Providence que l'Eglise aurait, pour soutenir sa souveraineté spirituelle, une souveraineté temporelle qui put la faire respecter aux yeux des nations.

Cette souveraineté spirituelle pourrait absolument être soutenue par un miracle de la puissance divine, mais le miracle n'est pas la règle ordinaire de la Providence.

Non, Dieu n'agira pas en dérogeant d'une manière perpétuelle aux lois qui régissent le monde moral ; il appliquera ces lois morales et assistera cette application de sa toute puissance invisible ; il maintiendra son Eglise en dépit de toutes les vexations qu'elle pourra subir ; les persécuteurs tomberont les uns après les autres,—il y en a plusieurs de tombés déjà,—et l'Eglise continuera de marcher à travers la persécution en éclairant le monde de son infaillible lumière.

Léon XIII glorieusement règnant, même abstraction faite de son caractère sacré, est regardé par tous les hommes qui pensent comme la plus grande personnalité du dix-neuvième siècle ; *c'est Dieu qui passe avec son pontife.* Mais, mes frères, si un jour cette servitude temporelle à laquelle est réduit le Père commun des fidèles, sortait du domaine des faits pour entrer dans la région des principes, que deviendrait la foi des fidèles ?

L'Eglise, fondée pour opérer le salut de tous les hommes, doit être souverainement libre, elle doit être entièrement libre, elle doit être évidemment libre.

Elle doit être souverainement libre.

D'après les paroles de Pie IX, que je viens de citer, elle ne peut être soumise à aucun pouvoir civil, parce que sa fin est supérieure aux fins de toutes les sociétés terrestres. Sa fin touche à Dieu, elle a pour objet les intérêts absolument essentiels des hommes.

Elle ne peut donc pas être soumise à une puissance qui, à un moment donné, pourrait la faire dévier de la voie droite.

Cette liberté de l'Eglise doit aussi être *pleine et entière*, par conséquent *permanente*. Elle ne peut pas être exposée aux caprices de passions ; il faut, par conséquent, dans l'Eglise même, un pouvoir qui la tienne à l'abri des vacillations d'une puissance étrangère.

Si aujourd'hui le roi d'Italie donne à la populace l'autorisation d'insulter le Souverain Pontife, en célébrant l'attentat criminel du 20 septembre 1870, demain il pourra, s'il le veut, donner ordre à cette populace d'aller chercher le pape au Vatican et de le traîner à l'échafaud.

Une fois entré dans le domaine de l'esclavage, on devient en quelque sorte l'objet, la chose de son maître. Par conséquent, l'Eglise ne peut pas accepter cette condition. Elle doit toujours faire entendre aux fidèles cette parole de l'apôtre : *Verbum Dei non est alligatum*. La parole de Dieu n'est pas enchaînée, elle doit avoir

liberté pleine et entière, permanente, qui la rende exempte, *aux yeux des fidèles*, de toute contrainte qui pourrait détruire son autorité. Et c'est ce que les révolutionnaires ont bien compris.

Frédéric II écrivait à Voltaire : " Tâchons d'arriver à ôter de la tête du Souverain Pontife l'auréole de la royauté et alors les potentats de l'Europe ne voudront pas se soumettre à un sujet d'Italie et se choisiront à leur gré un patriarche chacun pour son propre Etat.

Mazzini, le fameux révolutionnaire, disait : " L'abolition du pouvoir temporel entraîne nécessairement l'émancipation du genre humain de la puissance spirituelle."

Napoléon 1er reconnaissait que le Souverain Pontife ne devait appartenir à aucun pays. " S'il était à Paris, disait-il, que diraient les autrichiens ? et s'il était à Vienne ou à Madrid, comment recevrions-nous ses décisions ? Nous soumettrions-nous à un souverain qui serait le sujet d'un souverain étranger pouvant le lendemain être un de nos ennemis ? "

La liberté de l'Eglise doit être pleine, c'est dire que le Pape doit jouir de la liberté dans tous ses actes.

Remarquez bien, mes frères, qu'il ne s'agit pas ici d'une liberté morale ou intellectuelle ; la liberté pontificale, essentiellement agissante et enseignante, réclame des auxiliaires qui interprètent la pensée, la doctrine, la volonté du chef suprême de l'Eglise, plaident sa cause et se dévouent pour lui.

Or, cette loi des garanties qu'on opposait aux catholiques pour leur démontrer que le Souverain Pontife était parfaitement libre, que sa personne était sacrée, cette loi des garanties, quel cas en a-t-on fait lorsqu'on a rédigé l'article 101 du nouveau code pénal : « Quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat ou une de ses parties à un pouvoir étranger ou à en altérer l'unité, est puni de la peine des travaux forcés à perpétuité ? »

Le Souverain Pontife ou ses défenseurs réclamant ce qui lui revient de droit, ce que, suivant la parole de Napoléon 1er, les siècles lui ont donné, seraient passibles de la peine des travaux forcés à perpétuité ! « Ces lois s'écrie Léon XIII, sous le couvert de prémunir la chose publique, cachent en réalité l'asservissement de l'Eglise. »

Ce n'est pas tout. La liberté du Pape, mes frères, doit être non-seulement souveraine et entière, mais elle doit être évidente à tous les fidèles. C'est pour nous que le Pape doit être libre, c'est pour notre salut. Il est le chef de plus de deux cents millions d'hommes qui s'inclinent avec respect devant toute parole sortie de sa bouche, parce que toute parole sortie de sa bouche vient du cœur de Dieu, découle du Verbe Eternel qui l'a établi son vicaire ici-bas. Il doit donc être pour nous le représentant de *Dieu seul.*

S'il était soumis à l'autorité d'un prince quelconque, sa liberté ne nous suffirait pas. Il nous répugnerait de nous soumettre à son autorité qui est cependant rendue nécessaire par la volonté du Christ : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesian meam.*

Donc, mes frères, nous devons faire monter vers le Ciel des supplications ardentes pour la cessation de la captivité du Souverain Pontife. Nous ne pouvons pas rester indifférents à la situation du Pape, car cette situation du Pape, je le répète, affecte les intérêts de tout l'univers catholique. Le plus humble des catholiques peut réclamer contre l'injustice du roi d'Italie, contre cette usurpation qui dure depuis vingt-cinq ans ; la conscience du dernier habitant de nos villages chrétiens est violée et blessée dans ses intérêts les plus chers.

Demandons à Dieu d'ouvrir les portes de la prison, de dénouer les chaines de Pierre, qu'il soit Pontife et Roi ; —Pontife, pour annoncer la parole de Dieu, bénir la Ville et le Monde, Rome et l'Univers, et Roi, Maître de Rome et des Etats pontificaux, pour protéger l'indépendance nécessaire au Vicaire de J.-C., contre l'astuce et la puissance de ses ennemis.

Que le Souverain Pontife entende lui-même nos vœux et nos prières, qu'il bénisse nos acclamations et nos espérances ! qu'il nous soit donné avant longtemps de voir reluire de nouveau sur Rome l'éclat brillant des fêtes d'autrefois !

Ah ! s'il m'était permis de toucher aux intérêts de la terre, si le ministère que j'exerce en ce moment ne me faisait un devoir de rester dans les considérations doctrinales et spirituelles, je pourrais vous faire toucher du doigt les malheurs temporels qui ont été, en tout temps, les conséquences naturelles des persécutions qu'on a fait subir à la Papauté. Chaque fois que le Chef de l'Eglise a été privé de la liberté, il y a eu dans le monde un malaise

général. Les Etats ne se sont plus entendus. " Rien n'était à sa place, disait un grand homme, parce que le Pape n'était pas à la sienne ".

Eh bien, qu'il reprenne sa place ! Qu'il préside comme roi aux destinées du monde. Qu'il nous soit donné de saluer encore le pontife-Roi chef spirituel de l'univers catholique, et roi temporel d'un territoire qui le mette à l'abri des persécutions !

Mes frères, c'est le vœu que je dépose aux pieds de Notre-Dame des Victoires, en votre nom, au nom du Pape de l'Immaculée Conception, de ce glorieux Pie IX, témoin navré des scènes désolantes qui ont suivi l'enfoncement de la Porte Pie en 1870. Que cette prière des zouaves canadiens de Québec, unie aux ardentes supplications du clergé et des fidèles, aille consoler le cœur de l'illustre Prisonnier du Vatican ! Qu'elle soit l'avant-coureur de ce triomphe que nous appelons de toute l'énergie de nos âmes et le témoignage irrécusable de notre soumission et de notre piété filiale. Ainsi soit-il.

Le sermon fut suivi d'un Salut solennel, chanté par Sa Grandeur Mgr. Labrecque, assisté comme diacre et Sous-diacre par MM. les curés Gauvreau et Demers. M. l'abbé Arsenault remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

Un chœur, composé d'amateurs, s'était chargé de la partie musicale, et le programme suivant a été trés bien exécuté sous la direction de M. E. Gagnon, qui accompagnait à l'orgue : *O Salutaris, Salve Regina*, de Paolo Pergette, solo rendu par M. P. Laurent, et *Tantum Ergo* ; après la bénédiction du Très Saint-Sacrement le cantique *Pourquoi ces vains complots* de Méhul, solo par M. Nap. Dorion, et à la sortie : *Dieu sauve la Reine.*

Pendant le salut, une collecte fut faite au profit de la chapelle par les zouaves C. Guilbault et J.-A. Couture.

Le drapeau des zouaves de Québec était arboré à la droite du chœur.

Le maître-autel était décoré avec goût et présentait un magnifique coup d'œil avec ses lumières aux différentes couleurs.

Rien ne manquait à éclat de cette grande démonstration religieuse, et aussi tous les assistants en garderont longtemps le souvenir.